

Madame KHEMAKHEM EMNA chaussée de Wavre 17, 17 - 11 5030 - Gembloux Belgique

Votre correspondant(e):
DELMEE Alice
alice.delmee@cfwb.be
☎:026908737

Vos références :

Nos références : DR / 20011 /SCIL /AD

Annexe(s):

Votre lettre du :

Objet : demande d'équivalence de votre Diplôme de Maîtrise; Spécialité : Informatique de Gestion et Commerce électronique (4 années d'études) et de votre Diplôme de Mastère; Spécialité : Informatique : Systèmes d'Informations et Nouvelles Technologies (3 semestres d'études) délivrés respectivement le 19/07/2005 et le 01/08/2007 par l'Université de Sfax (Tunisie)

Madame.

Je vous prie de trouver en annexe deux copies certifiées conformes de l'arrêté d'équivalence de votre Diplôme de Mastère; Spécialité : Informatique : Systèmes d'Informations et Nouvelles Technologies et de votre Diplôme de Mastère; Spécialité : Informatique : Systèmes d'Informations et Nouvelles Technologies au diplôme correspondant délivré en Communauté française de Belgique.

Dans la mesure où nos services ne vous en délivreront pas d'autres et afin d'éviter les désagréments liés à la perte ou au manque de provision de celles-ci, je vous conseille d'en réaliser quelques copies.

Le gestionnaire de votre dossier est à votre disposition pour toute information complémentaire concernant la présente décision.

Je vous informe de ce que, en application de l'article 19 des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973, la présente décision est susceptible d'un recours en annulation auprès du Conseil d'Etat. Ce recours est à introduire au moyen d'une requête en annulation adressée par envoi postal recommandé au Greffe du Conseil d'Etat, rue de la Science, 33, 1040 Bruxelles. Le délai d'introduction est de 60 jours – cachet de la poste faisant foi – à dater de la présente notification.

Les services du médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont également à votre disposition pour toute information relative à la contestation d'une décision administrative (https://le-mediateur.be/).

Si vous souhaitez récupérer les pièces de votre dossier, veuillez introduire une demande écrite à cet effet.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice,

Dominique COURCELLES

Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique Service général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique Direction de la Reconnaissance des diplômes étrangers



ARRETE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE PORTANT EQUIVALENCE D'UN DIPLOME OU CERTIFICAT D'ETUDES ETRANGER.

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, article 92, alinéa 2;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 juin 2016 déterminant les conditions et la procédure d'octroi de l'équivalence des titres, diplômes ou certificats d'études supérieures délivrés à l'étranger, article 7, alinéa 1^{er};

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, article 79, § 1er, 2°;

Vu les pièces produites par Madame KHEMAKHEM Emna, née à Sfax (Tunisie), le 01/01/1983, en vue d'obtenir l'équivalence du Diplôme de Maîtrise; Spécialité : Informatique de Gestion et Commerce électronique (4 années d'études) et du Diplôme de Mastère; Spécialité : Informatique : Systèmes d'Informations et Nouvelles Technologies (3 semestres d'études) délivrés respectivement le 19/07/2005 et le 01/08/2007 par l'Université de Sfax (Tunisie);

Vu l'avis émis par la Commission d'équivalence, section : Sciences, lors de sa séance du 22/06/2023 ;

Considérant notamment le niveau et le programme des études supérieures accomplies,

ARRÊTE:

<u>Article unique</u>. Le Diplôme de Maîtrise; Spécialité : Informatique de Gestion et Commerce électronique (4 années d'études) et le Diplôme de Mastère; Spécialité : Informatique : Systèmes d'Informations et Nouvelles Technologies (3 semestres d'études) délivrés respectivement le 19/07/2005 et le 01/08/2007 par l'Université de Sfax (Tunisie) à Madame KHEMAKHEM Emna, née à Sfax (Tunisie), le 01/01/1983, sont équivalents au diplôme faisant foi de l'octroi du grade académique de Master en sciences informatiques à finalité spécialisée (300 crédits) tel que conféré en Communauté française de Belgique.

La présente décision ne constitue pas une confirmation de l'authenticité des pièces produites à l'appui de la présente requête.

Fait à Bruxelles, le 04 JUIL, 2023

Pour le Gouvernement de la Communauté française, Au nom de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la Jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles,

Par délégation, Le Directeur général,

Etienne GILLIARD